

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15</p>	<p>CHOLLET Joël MOREAU Yannick BORDET Bernard ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET DAMVIX LE MAZEAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON</p>	
<p>CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14</p>	<p>LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>	
<p>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 10/22</p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel SAVINEAU Michel POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves</p>	<p>AUCHAY SUR VENDEE DOIX LES FONTAINES FONTENAY LE COMTE LONGEVES MERVENT MONTREUIL PISSOTTE ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE</p>	
<p>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 01/10</p>	<p>BECOT Pascal</p>	<p>ST SULPICE EN PAREDS</p>	
<p>Total délégués présents : 29/64</p>			
<p>POUVOIRS</p>	<p>GRELIER Alain LANDAIS Bernard GANDRIEU James LAMY Judicaël GUIGNARD Gérard ARNAUDEAU Jean-Marie HERNANDEZ Philippe GUENION Christian</p>	<p>FAYMOREAU CHAMPAGNE LES MARAIS STE PEXINE LA TAILLEE BOURNEAU FOUSSAIS PAYRE ST MARTIN DES FONTAINES ST MAURICE DES NOUES</p>	<p>à M. CHOLLET Joël à M. BOURNEL Paul à M. CHARPENTIER Arnaud à Mme DAVID Laetitia à M. GATINEAU Dominique à M. BOULARD Stéphane à M. BAUDRY Yves à M. BECOT Pascal</p>
<p>Total représentés : 08/64</p>			
<p>Total présents et représentés : 37/64</p>			

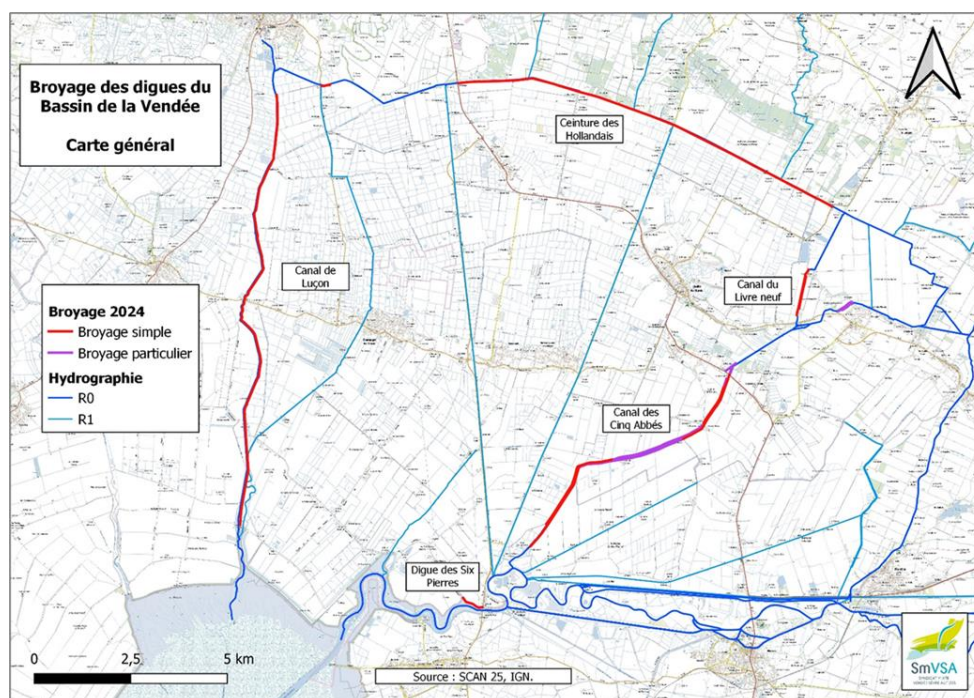
Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : MARCHÉ BROYAGE DIGUE FLUVIALES ET MARITIMES RESULTATS CAO - DELIB N°48/CS 17 JUIN 2024

L'objectif du marché est de maintenir un entretien annuel par broyage de la végétation herbacée et buissonnante afin d'empêcher un boisement généralisé des digues. Cela permet également de suivre leur état pour la sécurité des personnes et des biens.

La consultation a eu lieu durant le mois d'avril avec 2 lots pour un passage en juin et un en automne :

- Lot 1 : digues du canal des Cinq Abbés, du Livre Neuf, de la Ceinture des Hollandais, du Canal de Luçon et de la digue des Six Pierres sur 34 000 ml.
- Lot 2 : Broyage particulier de la digue des Cinq Abbés sur 7000 ml



Deux entreprises (BOCASEVRE et DTM BOSSARD) ont répondu à l'offre pour les 2 lots.

Suite à cette analyse, la Commission d'Attribution des Offres (CAO) du 06 mai a décidé de retenir l'entreprise DTM BOSSARD qui est arrivée au 1^{er} rang pour le lot 1 et 2 avec un montant total de 21 991,52 € TTC pour 80 km de digues (passage en juin et automne).

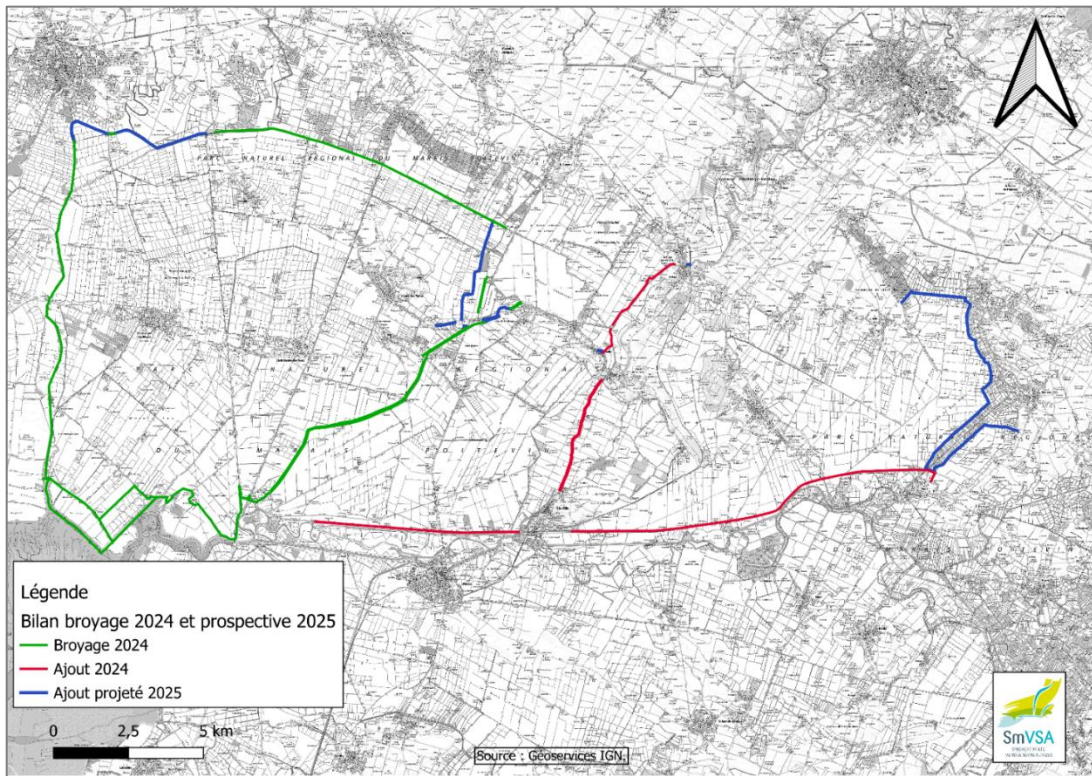
Pour rappel, une délibération a été précédemment passée pour ce marché pour un montant de 45 000 € TTC. Il n'y a donc pas lieu de reprendre de délibération.

Lots - entreprises	Dépenses € TTC
Lot n°1 – DTM BOSSARD	16 732,75 €
Lot n°2 – DTM BOSSARD	5 258,77 €
TOTAL Dépenses	21 991,52 € €

De plus, dans le cadre de la déclaration du système d'endiguement, le Syndicat va devenir responsable de l'entretien d'un linéaire supplémentaire de digues. Puisque ce marché de broyage est un marché à bons de

commande, et en dessous de l'estimatif initial, il est proposé d'utiliser la dispo
inscrite au budget pour entretenir les digues qui devraient être transférées

La carte ci-dessous localise ce qui était prévu à l'origine du marché, ce qui est ajouté dans la limite de l'enveloppe et ce qui pourrait être ajouté en 2025.



Cela permettra de poursuivre l'entretien qui avait été nécessaire pour mener l'étude système d'endiguement et d'éviter le retour d'un enrichissement de certaines portions de digues, dont le traitement serait à terme onéreux pour le Syndicat mixte.

Un certain nombre de discussions avec les ASA, les exploitants et les propriétaires doivent être menés afin de définir ce qui est réalisé par les uns et les autres, pour que le Syndicat mixte puisse préparer efficacement le broyage 2025.

La CCSVSA a aussi demandé à être intégrée à la concertation afin de mieux définir le « qui fait quoi » sur les digues disposant de pistes cyclables.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Se prononce favorablement sur le principe d'extension du linéaire de digues à entretenir, dans le respect de l'enveloppe inscrite au budget.
- Autorise le Président à signer les marchés ou autres documents nécessaires à la mise en œuvre de l'action.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER